

Pour :
<http://www.radio-silence.org/>

CHRONIQUE ECONOMIQUE « FINANCES – VERITES » **N° 73**

Mercredi 1^{er} Février 2012

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Dimanche soir 29 Janvier le « Grand Rendez-Vous » avec le Président de la République s'est réduit en cours de route comme une « peau de chagrin » à une simple interview de deux présentateurs... asservis de la télévision d'Etat. Nous y avons entendu cette confession incroyable : « Oui, j'ai une question en moi. Et je me la pose... ». Ce fut un moment pathétique, quasi-psychiatryque, la chaise était devenue divan. Cela m'a fait repenser à cette qualification de « demi-démence » posée sur Marine LE PEN, par le sectaire Mélenchon, et malade mental lui-même, puisqu'adepte de la Secte Maçonnique, comme chacun sait, au cœur de LA « République ». Pire encore, notre chef de l'état n'a fait que reprendre sommairement les termes de l'audition lundi 24 janvier dernier devant l'Assemblée Nationale de ses deux ministres F. Baroin et V. Péresse rendue publique, et pour cause, seulement hier Mardi 31/01 matin sur le site de l'A.N.. Il n'a montré ni recul ni hauteur de vue. J'ai eu plus l'impression d'entendre un simple fonctionnaire, même pas « haut », qu'un Secrétaire d'Etat et certainement pas ni un ministre ni, encore moins, un Chef de l'Etat. Mal à l'aise en face de deux spécialistes arrivés sur la fin, malgré son évident regret, j'ai compris soudain pourquoi il s'était refusé à une VRAIE conférence de presse, libre, en face de tous les journalistes accrédités à l'Elysée dans le cadre si approprié de la grande salle du Palais présidentiel. Cette grande pièce chargée d'or est apparue bien trop luxueuse pour une aussi piètre prestation et a dû provoquer le rejet chez les pauvres, devenus légions en France républicaine.

Nous allons donc mesurer l'écart entre l'autosatisfaction exprimée par ce joueur d'échecs de faible ELO et la réalité, en paraphrasant F. BAROIN, Ministre des Finances, lequel examinant l'échiquier mondial et européen, croit pouvoir exercer des :

« MENACES AVEC DES PIECES... FANTOMES ! »

1) Dans l'ACTUALITE ECONOMIQUE GENERALE : ECO 1 :

« La TOUR BLOQUEE !... »

Le constat fait par Nicolas SARKOZY que « *les prix de l'immobilier et des loyers refusent de baisser en France, au contraire des autres pays qui connaissent eux aussi des difficultés économiques et financières* » lui suggère la nécessité d'accroître la concurrence dans ce domaine comme dans les autres. Il veut donc casser le mur de brique (jeu des débuts de l'électronique) structurel en libérant l'offre de logements, jusque-là c'est génial mais... il veut le faire par l'augmentation générale du C.O.S. (Coefficient d'Occupation des Sols) de 30 %. Il y voit deux avantages : cela ne coûte pas un centime et l'emploi généré est « non délocalisable » puisque dans la construction sur notre sol. En somme, il redécouvre que « lorsque le bâtiment va, tout va » ! Tout cela est bien joli, mais avec quels financements ? Pas de réponse... Le boulet est donc là, le canon pour le lancer aussi, il ne manque que la poudre. Dommage... La TOUR ne peut donc pas bouger sur l'échiquier, elle est trop lourde pour partir aussi vite et mettra deux ou trois ans à se déplacer... ce qui laissera le champ libre à la spéculation sur les terrains constructibles et donc rendra les prix futurs aussi inabornables qu'actuellement. Les ECHOS décrivent donc ce matin un effet nul de la mesure et, pour ma part, je crains en plus l'effet bétonnage du littoral et des villes, déjà trop chargés et parfois même martyrisés.

Qui plus est la démarche n'est pas libre ! Les banques sont déjà « frileuses », par exemple : la CDC, qui craignant pour son AAA, refuse de relayer la cessation d'activité de DEXIA qui obère de 10 Milliards, soit 50% des besoins annuels de crédits des collectivités locales, nous dit Philippe LAURENT, Président de l'association des Maires de France, ce qui va provoquer retards et annulations de chantiers et obliger les

collectivités subsidiaires à rembourser EFFECTIVEMENT leurs emprunts anciens : HORREUR ! Dans l'immobilier « civil », la masse de monnaie-crédit risque de passer en 2012 en-dessous des 140 Mds de 2008 contre 160 Mds en 2011 selon l'Observatoire du Crédit au logement, après un maximum distribué en 2007 de 170,2 Mds. Le risque de voir retourner la distribution de crédit à son niveau de 2001, soit 70,8 Mds, avec un aiguillage des 100 Mds manquants vers l'Etat aux abois, est donc possible, sinon probable, selon moi. Cela provoquera, en effet, la baisse des prix, mais faute d'acheteurs ou de locataires, et non pas grâce à une augmentation... manquée de l'offre par ce moyen, dont l'effet marginal quasi certain sera le sur-bétonnage accentué de zones déjà martyrisées. D'ailleurs, nous n'avions peut-être pas besoin de cette idée puisque j'apprends, comme vous, que les mises en chantier de logements ont augmenté de +21,8% à 421.306 en 2011 (dont 87% de neufs) ! Les permis de construire de +17,9% ! Les logements collectifs représentant 37,3% et individuels 5,4%.

Le DEFICIT budgétaire serait en train de se réduire progressivement à 5 % contre 5,7% prévus mais... pour y arriver, il faut quand même pressurer davantage encore les consommateurs finaux de 1,6% de TVA supplémentaire en portant le taux à 21,2% mais seulement le 1^{er} Octobre, ce que F. HOLLANDE juge inutile et infondé. Une façon comme une autre de se défilier en laissant à son successeur la responsabilité de maintenir cette décision ou de l'annuler... L'augmentation des impôts est décidée mais... différée. L'effet constrictif sur la demande sera porté au passif de la gestion suivante... SARKOZY se sentirait-il déjà battu ?

Les entreprises devraient se voir soulagées des « cotisations » familiales, mais voient leur valeur ajoutée diminuer d'autant dans leurs comptes si les prix sont réellement maintenus sans changement après la TVA à 21,2% au lieu de 19,6%. Les résultats des entreprises ne s'en trouvent pas améliorés et les prix ne resteront pas longtemps inchangés. Leur hausse est seulement différée... L'exonération totale des charges familiales patronales sur les salaires compris entre 1,6 et 2,1 fois le SMIC serait dégressive ensuite et s'arrêterait au-delà de 2,4 fois. Pourquoi pas dès le niveau du SMIC ? La réponse est dans la vision de SARKOZY qui prend l'exemple d'un salaire de 4.000 € /mois, en plus il se trompe : c'est seulement 3.368,99 €. Il oublie que le SMIC est à 9,22 €/h au 1^{er} Janvier et le mois à 152,25 h (1.607h/an), tels que réglementés par son gouvernement... En fait, c'est sur les emplois au SMIC, de nos jours généralisés, que la pression est la plus forte : plus de 160% du salaire net versé au SMICARD... Bien sûr, il n' imagine même pas qu'on doive vivre avec moins de 1.300 €/mois, et en plus, être obligé, par lui, de payer des impôts !? Sa vue ne s'abaisse pas si bas...

Les accords de compétitivité-emploi qu'il souhaite mis en place « dans les deux mois » pour « permettre aux entreprises de s'adapter au marché » risquent, selon F. HOLLANDE, de voir remplacer le « Travaillez plus » du début du quinquennat par un « Travaillez moins » pour garder des emplois aussi nombreux mais... à temps partiel, ce qui fera effectivement diminuer le poste de dépenses de travail dans le tableau de décomposition de la Valeur Ajoutée. Ce faisant, il travaille à redresser la faiblesse structurelle française identifiée par son Ministre des Finances à l'A.N. : le coût du travail français. Evidemment, il n'ose pas dire ouvertement aux travailleurs qu'il souhaite qu'ils gagnent moins... mais quand même, c'est ce qui ressort clairement ! Seulement c'est « sous la responsabilité des travailleurs et des entreprises dans des contrats avec les syndicats » ! Quelle lâcheté...

En ce qui concerne le quota relevé de 4 à 5% d'apprentis en alternance dans les entreprises de plus de 250 salariés, le Président de la République préfère ne pas entrer dans les petites entreprises - c'est trop compliqué pour lui - et précise qu'un texte sera présenté en février à l'Assemblée, prévoyant que les entreprises devraient appliquer cette nouvelle mesure entre 2012 et 2015. En cas de non-respect, les sanctions financières seraient doublées. Alors qu'il n'y en aurait que 600 000 aujourd'hui, SARKOZY regrettant que cela ne fasse que 1% malgré la règle de 4%, le gouvernement n'espérerait atteindre qu'un objectif partiel de 800 000 « alternants » d'ici 2015 et un million à plus long terme ? Pendant ce temps, les Artisans Boulangers ne décolèrent pas et parlent de mépris quand leurs apprentis vont rester absents une semaine sur 4 pour être sur les bancs de l'école dès la « rentrée » d'Octobre, suite à une décision prise... sans eux. Impossible de les remplacer au moment où il y a le plus de travail le W.E. Actuellement, ils s'absentent un ou deux jours seulement par semaine ce qui reste gérable. La Chambre des métiers se défait sur les C.F.A. . Les Artisans, eux, envisagent de casser les contrats en alternance pour embaucher un ouvrier à temps plein... Voilà la réponse du terrain au Chef de l'Etat, qui a refusé d'aborder le cas des entreprises artisanales pour se réfugier dans celui des grandes entreprises : prudence ou lâcheté ?...

Pendant ce temps, le marché automobile français s'écroule comme les TWINS TOWERS alors qu'il tirait l'économie depuis 25 ans en remplacement du bâtiment. Renault plonge de -45% en Janvier 2012 sur Janvier 2011 et Peugeot de -37% ! L'Agriculture continue d'imploser avec des prix de vente à la production de -3,5% depuis un an, pendant que les prix des moyens de production ont grimpés de +4,6% ! Et, en plus, on apprend que les prix de l'électricité EDF devraient bondir de +30% en 4 ans d'ici 2016... pour tout le monde !?...

Sources utilisées: *Le Parisien.fr, Les ECHOS.fr, ACTEURS PUBLICS.com, Le Figaro.fr, La Tribune.fr, INSEE.fr, le site de l'Assemblée Nationale.*

Conclusion d'ECO 1 : La seule CROISSANCE que je constate est donc celle des textes réglementaires et législatifs qui donnent la nausée à toutes les professions, qu'il faut, plus que jamais, réorganiser en CORPORATIONS à la manière dite de « l'Ancien Régime ». L'appauvrissement généralisé des travailleurs ne peut plus avoir qu'une seule conséquence : la révolution ! Quant à SARKOZY, le fait qu'il continue la politique de la Gauche de partage de la pénurie de travail avec à la clef de prolifération des pauvres, en refusant de faire ce que tout Chef d'Entreprise est obligé de faire : licencier les fonctionnaires devenus impayables, force est de constater qu'il trahit le monde du travail productif. Son encensement des travailleurs avec des mots qui ne font même plus reluire les pompes des flattés, tombe à plat. Dans un premier temps, je m'attends à une abstention record des votes exprimant fortement la désaffection totale du Peuple envers ce régime politique épouvantable.

LMDM

2) Dans l'ACTUALITE ECONOMIQUE FINANCIERE : ECO 2 :

« FOU et CAVALIERE hasardés dans les lignes ennemies !... »

L'audition de François BAROIN et de Valérie PECRESSE par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale le Lundi après-midi 24 Janvier, aussitôt après la réunion ECOFIN du matin (ANNEXE1 en fin de chronique), nous apprend que tout va bien pour la France au milieu du jeu de Bruxelles. Jugez-en vous mêmes :

*« La décision prise le 13 janvier par la seule STANDARD & POOR'S constitue une voie médiane sur le seul critère des négociations européennes. **Aucun jugement négatif sur la situation particulière de la France** n'a pesé dans la décision d'abaisser notre note. Toutes les agences soulignent la pertinence et le sérieux de la politique suivie par le gouvernement depuis deux ans en matière de réduction des déficits.*

***Cela ne change rien à l'orientation de notre politique économique** qui continuera de s'appuyer sur deux piliers : la consolidation budgétaire et les réformes structurelles, pour améliorer notre compétitivité et notre croissance.*

Le taux de nos obligations à dix ans sur le marché secondaire demeure à un niveau peu élevé, aux alentours de 3,1 %... Au cœur de la plus grave tourmente à laquelle la zone euro ait été confrontée depuis sa création, la France n'a jamais emprunté à des taux aussi bas.

*Notre dette à court terme, soit environ un sixième de notre dette négociable totale, ses taux d'intérêt sont étroitement liés aux taux directeurs de la Banque centrale européenne. Les adjudications de l'Agence France Trésor se sont déroulées dans des conditions normales. **Nos taux à trois mois sont aujourd'hui inférieurs à 0,2 %**, alors que l'hypothèse du PLF est de 1,4 %. Nous disposons donc d'une marge de sécurité confortable. Le Gouvernement a engagé une politique crédible de **réduction des déficits pour ramener nos finances publiques à l'équilibre en 2016.***

*Les dernières adjudications réussies confirment d'ailleurs **qu'il n'existe pas de lien mécanique entre la note souveraine et le taux d'emprunt.** Mardi dernier, le FESF a ainsi réussi à « lever » sans difficulté 1,5 milliard d'euros d'obligations à six mois, au taux de 0,26 % ... La demande pour ces titres était trois fois supérieure à l'offre ! Le FESF reste donc tout à fait en mesure de jouer son rôle de « pare-feu » de la zone Euro.*

*Pourquoi dès lors, chercher à « **immuniser l'Europe contre l'effet des notations souveraines, HIER Dimanche 23 Janvier 2012 : en instituant le Mécanisme européen de stabilité – MES – par un accord politique** » ?*

*Pourquoi avoir **HIER SOIR Dimanche 23 Janvier 2012** « **conclu un accord sur le traité international sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire qui prévoit d'étendre la compétence de la Cour de justice pour statuer sur le non-respect de la transposition de la règle budgétaire en droit national** » ? Si ce n'est pour « **rechercher dans une obligation supranationale une garantie contre toute alternance politique en France qui provoquerait une dérive du déficit public au-delà des 3% du PIB** » !?...*

*Pourquoi avoir **HIER SOIR Dimanche 23 Janvier 2012** encore, « **renforcé l'automatisme des décisions prises dans le cadre de la procédure pour déficit public excessif à la majorité qualifiée inversée au lieu de l'unanimité au FESF** » ? Si ce n'est pour que « **le MES dispose d'une procédure d'urgence qui limite la capacité***

de blocage des « petites économies », en cas de menace pesant sur la stabilité économique et financière générale de la zone euro ? La règle de vote habituelle étant remplacée par une majorité qualifiée de 85 %, seules l'Allemagne, la France (20,4 % des droits de vote), et l'Italie disposeront donc du pouvoir de s'opposer à une décision d'urgence » dans le plus outrageant mépris des autres Pays et de leur souveraineté, et donc dans l'oubli inadmissible de l'ESPRIT de JUSTICE que la France d'autrefois s'efforçait de promouvoir dans le monde et en Europe.

On apprend encore que ce même Dimanche 23 Janvier 2012, notre couple de ministres « a mis au point un avant-projet de directive communautaire visant à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières (y compris sur les CDS) de 0,1% en Europe avec le ministre des finances allemand Wolfgang Schäuble ». Notons au passage le mépris pour la Présidence danoise et que la portée de cette discussion est limitée à « initier un débat qui doit avoir lieu en Europe, et qui devra se poursuivre dans l'enceinte du G20 ». Sur laquelle SARKOZY spéculait le 31 Janvier 2012 pour une application espérée dès Août prochain... tout en tapant, comme François HOLLANDE, sur « la finance dérégulée qui nous a conduit dans la situation que nous connaissons et qui doit donc participer au redressement des comptes - à hauteur d'1 Md € d'euros en année pleine - qu'elle a singulièrement contribué à dégrader ».

Comme cela ne suffisait pas, ils ont encore « réaffirmé à leur collègue grec Vénizélos, que la détermination de la France à soutenir la Grèce dans le cadre de la zone euro était conditionnée par la mise en œuvre de réformes structurelles ». Notons que la France se refuse, elle, à faire les siennes à la hauteur nécessaire !

C'est donc ainsi que notre Joueur d'Echecs a aventuré déjà son Fou et sa Cavalière bien loin devant sur l'échiquier, au milieu du jeu adverse, en croyant naïvement à la validité des alliances, notamment avec l'Allemagne... Cela me rappelle la fameuse CONFIANCE de POMPIDOU en Edward HEATH pour faire entrer la Grande-Bretagne dans l'Union Européenne ! En fait le Cheval de Troie était sacrament chargé...

Reprenant donc à son compte le travail de ses ministres dirigé dans le plus total mépris de la Souveraineté des Nations et de la France qu'il est pourtant chargé de défendre et de garantir, il a ajouté : « **La création, dès février, d'une Banque de l'Industrie, filiale d'Oseo (NDLR: banque des PME) qui sera dotée d'1 milliard de fonds propres. Objectif : débloquer des crédits (NDLR : à hauteur de 11 Mds ; ratio de 100/9) aux établissements de taille intermédiaire qui sont le coeur de l'économie** », car « ...les banques ne prêtent pas assez, ou quand les banques prêtent, elles prêtent trop cher », estime le Président qui ajoute la touche de pagaille obligatoire pour cause de campagne électorale : « Les syndicats pourront être associés aux choix de la future banque de l'industrie ». Je me rappelle avoir bien connu l'ex Banque Nationale Pour le Commerce et l'Industrie (BNCI) de 1963 à 1982, année où elle fut d'autorité fusionnée avec le Comptoir National d'Escompte de Paris (CNEP ; où j'ai travaillé 3 mois dans le service SICOVAM) dans le cadre des nationalisations. François HOLLANDE vient d'encaisser le coup sportivement, lui dans une conférence de presse libre et ouverte...

En sus de la TVA, « la CSG sur les revenus financiers sera augmentée de 2%... Nous considérons avec le Premier ministre qu'il est normal que les patrimoines les plus aisés participent à ce travail de compensation des 13 milliards d'euros de baisses de charges patronales », a déclaré le chef de l'Etat, en fait tous les patrimoines grands ou petits sauf... les Livrets A.

Conclusion d'ECO 2 : Ainsi donc en aliénant la Souveraineté inaliénable de la France et de son Peuple entre les mains étrangères des Institutions européennes illégitimes, le Président de la République, agissant « à défaut du Roi » selon le Code Civil de 2004 encore, garant de la Constitution qui garantit elle-même l'indépendance du Pays, s'efforce de masquer sa lâcheté égale à celle de ses prédécesseurs à ne pas faire les réformes structurelles qui s'imposent mais qu'il exige des Autres. Nous avons eu affaire à une véritable émulsion culinaire de sauce électorale, en guise de « Grand Rendez-Vous », ce triste Dimanche soir 31 Janvier 2012 ! Et toute cette sauce pour tenter d'accréditer une stratégie juridique illégitime et une tactique échequée basée sur :

LMDM

3) Dans l'ACTUALITE ECONOMIQUE MONETAIRE : ECO 3 :

ERRARE HUMANUM EST, PERSEVERARE DIABOLICUM

« Une REINE FANTÔME !... »

Sauf Erreur ou Omission de ma part, le Président de LA République n'a pas parlé de la monnaie. Il a seulement raconté que « LA CRISE » financière était en train de se calmer et qu'il fallait maintenant s'atteler aux problèmes économiques...

C'est ainsi que la totalité des signes monétaires en EUROS qu'il espère, avant de peut-être pouvoir les utiliser, sont inventés par la BCE pour 5.000 Milliards sur les 3 à 5 ans qui viennent, qui servent de base à une pyramide inversée pouvant les multiplier par 11 soit 55.000 Milliards via la mécanique bancaire... Or cette masse d'euros n'est garantie que par les dettes publiques et privées ! C'est donc une gigantesque titrisation qui amènera l'Europe, en peu d'années, à avoir répandu plus de dettes que toutes les dettes publiques du monde entier, il y a encore seulement 3 ans (49.000 Milliards \$US; cf. mes précédentes Chroniques) ! ! !

Comme il y a déjà 29 ans que nous avons perdu toutes nos grandes pièces, et la Reine elle-même, en 1985, sur l'échiquier monétaire-financier et économique de l'Europe et du monde, à moins d'une « résurrection » dans les règles échiquéennes appliquées à l'économie, prétendre encore jouer avec, relève de la psychiatrie. La Reine n'est qu'une Reine fantôme... Un fantôme de monnaie véritable pour une toupie de dettes monstrueusement énorme.

Conclusion d'ECO 3 : Jouer sur un échiquier virtuel, au mépris des règles, avec des pièces fantômes, amène normalement à l'asile de fous.

LMDM

Conclusion Générale : Jouer avec des pièces fantômes pour vaincre l'adversaire est la caractéristique reconnue au dictateurs, caricaturés d'habitude par le régime en place, comme des malades mentaux. Que ce soient des divisions ou des signes monétaires, c'est la même vision. Ici nos ministres et notre Chef de l'Etat arrangent leurs affaires et affichent leur certitude de vaincre l'adversité, à défaut d'adversaires identifiés, avec des quantités impressionnantes de monnaie... inexistantes, inventées par ceux-là même qu'ils fustigent ! Ce serait pathétique si ce n'était effroyablement dangereux pour la stabilité de la France, et par voie de conséquences de l'Europe. Car « lorsque la France éternue, l'Europe s'enrhume » !... Prétendre jouer encore sur l'échiquier avec une Reine déjà perdue depuis 27 ans ne démontre qu'une seule chose : la schizophrénie de nos gouvernants depuis Mitterrand inclus, au moins. J'attends donc l'écroulement du cauchemar et le retour à la réalité le plus tôt possible car plus la fin se fait attendre, plus le réveil sera dur !

A.D. Laurent **MARTIN Desmaretz de Maillebois.**

Ancien Professeur d'Economie Politique appliquée au monde bancaire auprès de l' I.F.B. , de 1989 à 1993 en sus de mon travail à l'époque de Co-Directeur de Stés off-shore d'investissements aux USA.

Ex-Cadre Hors Classe, Sous-Directeur de l'Etablissement de Portefeuille : SCS « I.R. » du groupe ROTHSCHILD nationalisé en Février 1982 par les idéologues socialo-communistes au pouvoir, traîtres à la France.

Ma devise est : **NON DEFICERE MINIME**

Mon Blason (déposé) après personnalisation de ceux des ancêtres est : « D'Azur, au DEXTROCHERE d'Argent, offrant un LYS des MARAIS au Naturel, au Soleil (le Roi), prélevé sur un lit de 4 Besants ». J'ai voulu marquer ma détermination à aider le Royaume et son Roi à retrouver une monnaie qui ait les qualités requises pour le bonheur des Peuples réunis à la Couronne. Il n'est pas armé, et donc au civil, au contraire des Maréchaux de France ancestraux. Il retrouve donc ce côté « civil » du premier. J'ai aussi voulu marquer une limite nette à mon ambition, au contraire du premier, en limitant l'effort de l'offre à UN LYS tandis qu'il était des 3 LYS au départ en 1715-1720, ce qui m'a paru prétentieux. Quant au Roi, il est ici visualisé par le Soleil alors qu'il était non explicite dans les blasons ancestraux précédents. J'ai donc voulu aussi marquer plus de modestie et d'humilité.



ANNEXE 1 : AI
en pdf du site i

...

GRESSE à l'AN le Lundi 24 Janvier 2012 : (extraits consolidés du document assemblee-nationale.tv/chaines.html?media=3163&synchro=1697025)

« A propos de l'abaissement partiel de la note de la France :

Standard & Poor's avait indiqué en décembre qu'elle pourrait abaisser la note de la France jusqu'à deux crans pour 4 considérations :

- 1) sur les négociations européennes en cours,
- 2) sur la situation de nos finances publiques,
- 3) sur celle de notre système bancaire
- 4) et sur la politique de la BCE.

La décision prise le 13 janvier constitue une voie médiane sur le seul critère des négociations européennes. Aucun jugement négatif sur la situation particulière de la France n'a pesé dans la décision d'abaisser notre note. Toutes les agences soulignent la pertinence et le sérieux de la politique suivie par le gouvernement depuis deux ans en matière de réduction des déficits.

Puisque le seul critère de la dégradation est le même pour tous, comment expliquer le traitement différencié de chacun des pays ?...

Quelles sont les conséquences d'une telle décision ?

- 1) La décision de Standard & Poor's ne change rien à l'orientation de notre politique économique qui continuera de s'appuyer sur deux piliers : la consolidation budgétaire et les réformes structurelles, pour améliorer notre compétitivité et notre croissance.
- 2) Sur l'endettement à Long Terme : Le taux de nos obligations à dix ans sur le marché secondaire demeure à un niveau peu élevé, aux alentours de 3,1 %. À titre de comparaison, sur les dix dernières années, le taux moyen de nos adjudications à dix ans a été d'environ 4 %... Au cœur de la plus grave tourmente à laquelle la zone euro ait été confrontée depuis sa création, la France n'a jamais emprunté à des taux aussi bas. L'hypothèse inscrite dans le projet de loi de finances d'un taux moyen à 3,7 % pour 2012 reste donc prudente.
- 3) S'agissant de notre dette à court terme, soit environ un sixième de notre dette négociable totale, ses taux d'intérêt sont étroitement liés aux taux directeurs de la Banque centrale européenne. Les adjudications de l'Agence France Trésor se sont déroulées dans des conditions normales. Nos taux à trois mois sont aujourd'hui inférieurs à 0,2 %, alors que l'hypothèse du PLF est de 1,4 %. Là encore, nous disposons d'une marge de sécurité confortable.

La stabilité de nos taux d'intérêt, à un niveau bas, montre d'ailleurs que l'attrait de la dette française pour les investisseurs ne faiblit pas parce que le Gouvernement a engagé une politique crédible de réduction des déficits pour ramener nos finances publiques à l'équilibre en 2016.

Les dernières adjudications réussies confirment d'ailleurs qu'il n'existe pas de lien mécanique entre la note souveraine et le taux d'emprunt. Mardi dernier, le FESF a ainsi réussi à « lever » sans difficulté 1,5 milliard d'euros d'obligations à six mois, au taux de 0,26 % ... La demande pour ces titres était trois fois supérieure à l'offre ! Le FESF reste donc tout à fait en mesure de jouer son rôle de « pare-feu » de la zone Euro.

A propos de la ZONE EURO : deux traités sont en cours d'adoption qui visent à accroître la solidarité et la discipline financière au sein de la zone euro :

- La solidarité : en instaurant un « fonds monétaire européen » renforçant le « pare-feu » en immunisant l'Europe contre l'effet des notations souveraines en diversifiant les moyens d'intervention. **HIER : Le texte instituant ce Mécanisme européen de stabilité – MES – a fait l'objet d'un accord politique.** Il devrait donc être ratifié au cours des prochaines semaines. Le MES sera doté du statut d'organisation internationale, dont le mandat et le fonctionnement sont inspirés du FMI. Sa structure capitalistique sera plus proche de celle de banques multilatérales de développement, comme la Banque mondiale. À terme, le MES disposera d'un capital de 620 milliards d'euros dont 80 Mds seront libérés dans un premier temps. Le Président de la République et la Chancelière allemande plaident pour une accélération de la capitalisation de cet instrument, de manière à ce qu'il puisse prendre le relais du FESF dès juillet 2012. Le MES pourra octroyer : une assistance financière ; des prêts pouvant recapitaliser les institutions financières d'un État membre ; réaliser des achats de titres sur les marchés primaire et secondaire. C'est donc un outil qui tire les leçons des différentes crises à répétition, et singulièrement de celle qui a fortement secoué la zone euro en août dernier. Cependant, la France a pris position en faveur d'un cumul, au moins partiel, des deux instruments – FESF et MES – pour atteindre près de 750 milliards d'engagements. Notre ligne, que j'ai défendue hier au nom du Gouvernement, est simple : plus nos pare-feux européens seront forts, plus ils susciteront la confiance, et moins ils seront susceptibles d'être réellement mis à l'épreuve – c'est comme dans une partie d'échec, la menace de déplacer une pièce est

plus importante que l'exécution... En outre, plusieurs des grands actionnaires du FMI exigent un tel renforcement comme préalable à un renforcement des moyens du FMI ;

- **La discipline** : en instaurant un ensemble de règles contraignantes pour prévenir et sanctionner toute dérive budgétaire et tout déséquilibre macro-économique. **HIER SOIR** : nous avons conclu un accord sur le traité international sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire. Il s'agit :

- Premièrement, d'instaurer une règle d'or, en lien avec les obligations du pacte de stabilité et de croissance révisé, soit un déficit structurel ne dépassant pas 0,5 % du PIB ;
- Deuxièmement, d'étendre la compétence de la Cour de justice pour statuer sur le non-respect de la transposition de la règle budgétaire en droit national ;
- Troisièmement, de renforcer l'automatisme des décisions prises dans le cadre de la procédure pour déficit public excessif. Celles-ci seront prises à la majorité qualifiée inversée en cas de franchissement du seuil de déficit de 3 % : par rapport au FESF, dont les décisions sont prises à l'unanimité, le MES dispose d'une procédure d'urgence qui limite « la capacité de blocage des petites économies », en cas de menace pesant sur la stabilité économique et financière générale de la zone euro. La règle de vote habituelle sera remplacée par une majorité qualifiée de 85 %. Seules l'Allemagne, la France (20,4 % des droits de vote), et l'Italie disposeront donc du pouvoir de s'opposer à une décision d'urgence.

Hier, avec le ministre des finances allemand Wolfgang Schäuble, nous avons salué l'avant-projet de directive communautaire visant à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières en Europe. Nous avons à nouveau appelé la présidence danoise à intensifier les travaux nécessaires pour en préciser le champ, les taux et les modalités. D'ici là, nous réfléchissons avec les autorités allemandes aux modalités d'une telle taxation et à son application rapide au sein de la zone euro. **C'est une question de responsabilité, mais c'est aussi une exigence morale.** Comme l'a annoncé le Président de la République, la France sera pionnière sur cette question. Notre objectif, c'est de montrer l'exemple pour nos partenaires, comme nous l'avons fait sur d'autres sujets par le passé ; c'est d'initier un débat qui doit avoir lieu en Europe, et qui devra se poursuivre dans l'enceinte du G20.

A propos du problème GREC : Les autorités grecques doivent mettre en oeuvre de profondes réformes structurelles pour restaurer leur compétitivité, condition réaffirmée hier à notre collègue Vénizélos, de la détermination de la France à soutenir la Grèce dans le cadre du soutien des États de la zone euro qui prend deux formes : d'une part, nous accompagnons la restructuration volontaire de la dette détenue par les créanciers privés ; d'autre part, nous coordonnerons avec le FMI un deuxième programme couvrant les besoins de financement grecs pour les prochaines années.

.....

Mme Valérie Pécresse, ministre du Budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

Résultat d'exécution du budget 2011

Le solde définitif de l'État s'établit ainsi à 90,8 milliards d'euros, et s'améliore donc de 4,6 milliards d'euros par rapport à la dernière loi de finances rectificative, ce qui correspond à une amélioration de plus de 0,2 % du PIB.

Par deux fois, le 24 août et le 7 novembre, nous avons pris toutes les décisions qui s'imposaient face au ralentissement de l'économie mondiale et nous avons adopté des plans de redressement pour nous ajuster à la réalité de la conjoncture. Cette réactivité a payé. Les quatre projets de lois de finances rectificatives de l'année ont produit des résultats qui dépassent assez largement nos attentes.

Nous avons pris de l'avance sur nos engagements de réduction des dépenses. Pour la première fois depuis 1945, les dépenses publiques diminuent. C'est un tournant historique de l'histoire des finances publiques dans notre pays. Hors dette et pensions, les dépenses de l'État diminuent en effet de 260 millions d'euros par rapport à 2010. C'est sans précédent. Les recettes s'établissent, elles, à un niveau supérieur à la dernière prévision, en hausse de 1,3 milliard d'euros. Cela montre le réalisme et la prudence de nos prévisions.

Enfin, le Gouvernement démontre son engagement dans le rétablissement des comptes publics en consacrant l'ensemble des produits exceptionnels, soit 3,1 milliards d'euros, à la réduction du déficit. L'exécution 2011 restera marquée par la baisse des dépenses de l'État hors dette et pensions.

L'exécution 2011 restera marquée par la baisse des dépenses de l'État hors dette et pensions. Je tiens d'emblée à le souligner, cette baisse ne correspond pas à un effet d'aubaine. En effet, si nous avons eu quelques dépenses moins élevées que prévu – le Fonds de compensation de la TVA pour 650 millions d'euros ou les

primes d'épargne logement pour 340 millions d'euros –, nous avons aussi eu à financer des dépenses exceptionnelles : le paiement de 433 millions d'euros des frégates de Taïwan ; le financement des opérations extérieures, en particulier en Libye et en Côte d'Ivoire, qui ont représenté un surcoût d'un demi milliard d'euros ; l'augmentation de 590 millions d'euros de l'allocation adulte handicapé et des prestations sociales, liée à l'augmentation de l'inflation. Loin d'être un effet du hasard, cette baisse résulte bien plutôt de nos politiques de réformes, que nous avons lancées dès 2007, c'est-à-dire bien avant la crise. C'est bel et bien grâce à la RGPP, notamment grâce au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans la fonction publique d'État et à un effort sans précédent sur les dépenses de fonctionnement, que nous parvenons aujourd'hui à maîtriser nos dépenses publiques.

... Je tiens également à rappeler qu'à cette baisse sans précédent des dépenses s'ajoute une réduction de la charge de la dette 2011, réduction en grande partie liée au niveau très avantageux des taux à court terme. Nous pourrions ainsi faire 140 millions d'euros d'économies sur la charge de la dette en 2011.

... Nos recettes sont en nette amélioration par rapport à notre dernière prévision : elles sont en hausse de 1,3 milliard d'euros.

... le produit de l'impôt sur les sociétés s'établit à 39,1 milliards d'euros, en hausse de plus de 19 % par rapport à 2010.

La taxe sur la valeur ajoutée, quant à elle, a rapporté 131,9 milliards d'euros à l'État, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à 2010.

Le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers est en hausse de 300 millions d'euros. Cette hausse s'explique en grande partie parce que certaines recettes n'avaient pas été comptabilisées en 2010. L'augmentation du volume de produits pétroliers consommés joue pour moins du tiers de cette augmentation.

Les produits des impôts patrimoniaux, de l'impôt de solidarité sur la fortune, des droits de mutation et des revenus des capitaux mobiliers sont en hausse d'environ 400 millions d'euros. Cela témoigne de l'équilibre de la réforme de l'ISF mise en place par François Baroin en juin. Les remboursements et dégrèvements qui viennent réduire le montant des recettes sont notablement inférieurs, de 1,9 milliard d'euros, à notre prévision. Les causes en sont multiples : il s'agit essentiellement de l'impact de la réforme de la taxe professionnelle et d'une baisse des dépenses de contentieux.

Ainsi, les recettes sont satisfaisantes pour deux raisons : d'abord, les conséquences de la crise, en particulier en Grèce, sont restées dans la marge de nos évaluations ; ensuite, nos recettes permettent dès maintenant de sécuriser la réduction du déficit pour 2012 – nous considérons que, sur ces recettes supplémentaires de 1,3 milliard d'euros, près de 1 milliard viendra consolider nos ressources en 2012.

Tous ces bons résultats s'inscrivent dans la mise en oeuvre de la trajectoire pluriannuelle que je vous ai présentée lors du dernier projet de loi de finances et qui prévoit, je vous le rappelle, 51,5 milliards d'euros d'efforts sur 2011 et 2012, répartis à parts égales entre la baisse des dépenses et l'augmentation des recettes. Cette trajectoire et les économies structurelles qui la sécurisent ont été jugées crédibles par les trois principales agences de notation. Pour elles, le risque principal qui pèse sur la France ce n'est pas notre stratégie budgétaire, c'est plutôt la possibilité d'une récession dans l'ensemble de la zone euro.

Pour ce qui est des administrations de sécurité sociale et des collectivités territoriales, je ne dispose pas, à ce jour, des éléments d'exécution pour 2011. Ils ne seront disponibles qu'au milieu du mois de mars. Mais, compte tenu des premières tendances, je suis d'ores et déjà certaine que le déficit public sera substantiellement inférieur à l'objectif de 5,7 % que nous nous étions fixé ; il sera même probablement inférieur à 5,5 %. Une diminution du déficit public de 7 % à moins de 5,5 % d'une année sur l'autre est la plus forte réduction relevée depuis 1945. Le déficit budgétaire, en particulier, aura diminué de plus de 58 milliards d'euros. Vous avez peut-être en mémoire les années 1979 ou 1996, où les déficits avaient aussi beaucoup reculé. Eh bien, nous avons fait mieux. Et ce dans un contexte où la croissance n'a pas soutenu le dynamisme de nos recettes.